



Attribution du Prix Nobel de la Paix à l'Union européenne

Chargée d'assurer « le respect du droit dans l'interprétation et l'application des Traités », la Cour de justice de l'Union européenne, autorité juridictionnelle de l'Union, se réjouit de l'attribution du Prix Nobel de la Paix à l'Union européenne.

Alors que la construction européenne repose sur l'État de droit, la Cour de justice est fière, à un moment où elle s'apprête à célébrer son soixantième anniversaire, d'avoir contribué, en étroite collaboration avec les juridictions des États membres, à l'application et à l'interprétation uniforme du droit communautaire.

Un droit qui se base sur des traités librement négociés par les États membres.

L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières. Elle est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, des valeurs communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes (article 2 du Traité sur l'Union européenne)

Au cours de ses presque 60 ans d'existence, la jurisprudence de la Cour a permis de promouvoir les valeurs de l'Union ainsi que d'assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité des politiques et des actions de l'Union.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse: Marie-Christine Lecerf ☎ (+352) 4303 3205